



Délibération N°10- 10/09/2022

Nombre de Délégués :

En exercice	116
Présents	74
Votants	82

Objet :

MARCHE FOURNITURE VL 3T5 LAVEUR

L'an deux mille vingt-deux, le dix septembre, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcillac St Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 29/08/2022*

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD NOIR :

*BEYNAC ET CAZENAC :

*LA ROQUE GAGEAC : M. Jérôme PEYRAT, M. Jacques TUNEU

*MARCILLAC ST QUENTIN :

*MARQUAY : Mme Nathalie GLEMAREC,

*PROISSANS : M. Patrick CROUZILLE, M. Fabien PERUSIN,

*SARLAT LA CANEDA : Mme Marie Pierre VALETTE, Mme Marlies CABANEL,

*ST ANDRE D'ALLAS : M. Jean-Jacques ALBIE, Mme Céline DUVAL,

*ST VINCENT DE COSSE : M. Antoine DEVIGNE, Mme Chantal PRUNIS,

*ST VINCENT LE PALUEL : Mme Christine DANGREMONT, M. Eric ALARD,

*STE NATHALENE : M. Frédéric TACHE,

*TAMNIES : M. Marc PONS,

*VEZAC : Mme Julie DEBRAY,

*VITRAC :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FENELON :

*ARCHIGNAC : Mme Josiane FRAYSSE,

*BORREZE : M. Pierre CHEVALIER, M. Dominique HERMENAULT,

*CALVIAC EN PERIGORD : M. Jean-Louis CHUPIN, Mme Sylvie MENARDY,

*CARLUX : M. Jean-Claude DELHORBE,

*CARSAC AILLAC : Mme Andrée CAMBIER,

*JAYAC : M. Guy ESTRUC, M. Francis JAGOURD,

*PAULIN : M. Alain PERIQUOI, Mme Catherine CHEYROU,

*PECH DE L'ESPERANCE : M. Gérard VIELLE, M. Guy PRIESTER,

*PRATS DE CARLUX : Mme Héloïse MARADENE, Mme Brigitte TEILLAC-PALACE,

*SALIGNAC EYVIGUES : M. Jacques FERBER, M. Didier DELBARY,

*SIMEYROLS : M. Fabrice LEFEVRE, M. Jean Pierre PLANCHE,

*ST CREPIN ET CARLUCET : M. Gérard TEILLAC, Mme Brigitte CAPMAS REBOUSSOU,

*ST GENIES : Mme Marion CHAPUT,

*ST JULIEN DE LAMPON : M. Jean-Pierre HAMEL,

*STE MONDANE : M. Eric BOURDET, M. Gilles ARPAILLANGE,

*VEYRIGNAC : Mme Claude DENIS, Mme Jocelyne MANIERE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DOMME VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

*BOUZIC : Mme Séverine RAMOS,

*CASTELNAUD LA CHAPELLE : M. Christian ARNOUIL,

*CENAC ET ST JULIEN : M. Philippe BOISSON,

*DAGLAN : M. Maurice LAPOUGE,

*DOMME : M. Patrick ARMAGNAT, M. Francis COUSIN,

*FLORIMONT GAUMIER : Monsieur Mathias LUCAS, Mme Nicole MAROUSSIE,

*GROLEJAC : M. Sylvain MARTEGOUTTE,

10- 10/09/2022 : MARCHE FOURNITURE VL 3T5 LAVEUR

Certifié exécutoire le :

Affiché le :

Publié ou Notifié le :

AR Prefecture

024-252402284-20220910-D1010092022-DE

Reçu le 10/09/2022

Publié le 10/09/2022

***NABIRAT :** Mme Christiane DESMOULINS,

***ST AUBIN DE NABIRAT :** M. Christian GARRIGOU,

***ST CYBRANET :** M. Alain BIELHER,

***ST LAURENT LA VALLEE :**

***ST MARTIAL DE NABIRAT :** M. Hervé MENARDIE,

***ST POMPON :**

***VEYRINES DE DOMME :** M. Jean-Pascal FARINA, M. Pascal MISSIAEN,

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

***AUBAS :** M. Jean-Marie DESCAMP, Mme Elisa COUSIN,

***COLY-ST AMAND :** M. Vincent GEOFFROID, M. Jean Louis BREUIL,

***FANLAC :** Mme Liliane LABATUT,

***LA CHAPELLE AUBAREIL :** Mme Catherine BERTHELOT,

***LES EYZIES :** Mme Françoise BAUDRY,

***LES FARGES :**

***MONTIGNAC :** M. Michel BOSREDON,

***PEYZAC LE MOUSTIER :**

***SERGEAC :** Mme Pierrette BLEMONT,

***ST LEON SUR VEZERE :**

***THONAC :** M. Cyril CERF,

***VALOJOULX :** Mme Nathalie MANET-CARBONNIERE, M. Gérard BLAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DORDOGNE ET FORET BESSEDE :

***ALLAS LES MINES :** M. Sylvain BRULEY,

***CASTELS-BEZENAC :** M. Hervé CARVES, M. Alain FREREBEAU,

***MEYRALS :** M. Eric HAUTESERRE,

Etaient également présents sans voix délibérative :

Mr HIRSCH Yuri (commune de Marcillac Saint Quentin)

Mme Denise ARNOULT (Pech de l'Espérance)

Mme Brigitte AUDOUARD (Ste Nathalie)

Excusés :

*M. Lilian GILET (St Laurent la Vallée),

*M. Gé KUSTERS (St Léon sur Vézère)

*Mme Sylvie DELBARY (Vézac)

*Mme Dorothée DELTEIL (Peyzac le Moustier)

*Mr Serge PARRE (Beynac et Cazenac)

*Mme Chantal LAVILLE (St Julien de Lampon)

*Mme Marie Laure FERBER (Carlux)

Procurations :

*M. Yves GAROUTY donne procuration à M. Sylvain BRULEY, (Allas les Mines)

*M. Sébastien FRIT donne procuration à Mme Catherine BERTHELOT (la Chapelle Aubareil)

*Mme Sylvie JESINGHAUS donne procuration à Mme Nathalie GLEMAREC (Marquay)

*Monsieur Vincent JARDEL donne procuration à Mme Pierrette BLEMONT (Sergeac)

*Madame Claudine FARFAL donne procuration à M. Alain BIELHER (St Cybranet)

*M. Charles MOLINA donne procuration à Mme Marion CHAPUT (St Geniès)

*Mme Chantal LAVILLE donne procuration à M. Jean-Pierre HAMEL (St Julien de Lampon)

*M. François DEFONTAINE donne procuration à M. Hervé MENARDIE (St Martial de Nabirat)

Mme Nathalie MANET-CARBONNIERE (Valojoulx) a été élue secrétaire de séance.

.....

Le Président expose à l'assemblée que les bornes de pré-collecte des déchets (enterrées, semi-enterrées ou aériennes) nécessitent un entretien cyclique de l'intérieur et de l'extérieur du matériel.

Dans un premier temps, un marché de prestation de lavage des bornes a été passé auprès d'une entreprise privée :

- A raison d'un passage au printemps et d'un autre à l'automne soit 2 lavages par an pour les ordures, 1 lavage par an pour les emballages et 1 lavage tous les 2 ans pour le verre.
- Dont le cout de la prestation pour l'ensemble du parc de bornes est de 180 000€ HT/an.

Afin d'être autonome et de pouvoir améliorer la propreté sur les emplacements déchets, le Président propose l'acquisition d'un véhicule léger (3t500) équipé d'une petite zone de stockage et d'une unité de lavage haute pression.

Ce véhicule sera dédié au lavage des surfaces extérieures et à l'entretien mécanique des bornes. Il pourra être utilisé par le personnel du SICTOM, sans qu'il y ait besoin de recruter.

Le Président précise qu'une consultation des entreprises a été réalisée dans ce sens et présente à l'assemblée l'analyse des offres reçues, qui peut se résumer ainsi :

Le CCTP fait état des critères de sélection suivants : 35 points pour l'intérêt économique, 35 points pour la valeur technique, 10 points pour les délais de livraison du matériel et d'intervention pour maintenance, 20 points pour l'extension de garantie.

Le marché comprend un lot unique pour un véhicule 3.500 Tonnes muni d'un équipement de lavage haute pression sur potence et d'une benne ouverte, basculante, disposée à l'arrière, pour réceptionner les déchets :

- 1/ 3 plis ont été reçus dans les délais : EIM MIRAGE, MONTANIER, BRO MERIDIONALE VOIRIE
- 2/ EIM MIRAGE a déclaré très rapidement par mail avoir fait une erreur dans son offre, le prix étant plus élevé. Malheureusement, vu la législation des marchés publics et le règlement de la consultation, le délai de remise des offres étant dépassé, aucune rectification de cet ordre ne peut être réalisée. Effectivement, l'offre déposée par EIM MIRAGE s'élève à 43900€ alors que les autres sont de 89114€ pour MONTANIER et de 97400€ pour BRO MERIDIONALE VOIRIE.
- 3/ MONTANIER & IVECO : l'offre concerne un véhicule léger de type plateau en aluminium, sur lequel une station de lavage a été déposée. Aucune benne aménagée ne semble prévue pour y déposer des déchets. Il semble y avoir confusion entre la conception et l'installation d'une petite benne à déchets et la benne du plateau elle-même sur laquelle le bloc de station de lavage a été installé.
- 4/ BRO MERIDIONALE VOIRIE : Cette offre correspond à notre demande et à notre cahier des charges. Le dossier laisse apparaître une étude précise de nos attentes et une réponse, bien développée et précise, avec un matériel de qualité. Il s'agit d'un véhicule, aménagé, sécurisé, doté d'un équipement en acier, qui permet de travailler en hauteur depuis la passerelle, ou depuis le sol sans contrainte particulière. L'arrière du véhicule est équipé d'une benne permettant d'y déposer des déchets, basculante (vérin hydro-électrique).

- **rejette** l'offre des ETS EIM MIRAGE, déclarée irrégulière car anormalement basse - le prix est manifestement sous-évalué et de nature à compromettre la bonne exécution du marché-
- **rejette** l'offre des Ets MONTANIER déclarée irrégulière car elle ne répond pas complètement aux exigences formulées dans le dossier de consultation - benne à déchets-
- **retient**, pour la fourniture et l'installation des bornes de pré-collecte semi-enterrées, l'entreprise BRO MERIDIONALE VOIRIE.
La proposition des Ets BRO MERIDIONALE VOIRIE est recevable et acceptée avec la note de 86.4 points/100, pour la fourniture d'un véhicule léger équipé d'une station de lavage haute pression au prix de 97400.00 € HT soit 116880.00 € TTC.

Vu l'avis de la Commission des Marchés et du Bureau Syndical, tous deux réunis en séance du 05/09/2022,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Confirme** le choix de la Commission des Marchés de réaliser le marché d'acquisition véhicule léger équipé d'une station de lavage haute pression, livrable en 2023, avec les Ets BRO MERIDIONALE VOIRIE (84000 AVIGNON), pour un coût d'acquisition du matériel de 97400.00 € HT soit 116880.00 € TTC,
- **Rappelle** que le marché est conclu pour un prix unitaire révisable selon la formule énoncée dans le règlement de consultation et l'évolution INSEE des indices des prix.
- **Mandate** le Président pour réaliser ces acquisitions,
- **Autorise** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget général 2023 et que l'amortissement du matériel s'effectuera sur 5 ans.

Fait et délibéré au siège social, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour copie conforme,
Marcillac St Quentin, le 10/08/2022

Le Président,
Jérôme PEYRAT

